

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2024 à 9H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 23 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

15 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Ghislaine Eynard Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat
4 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa Mélanie Tricot a donné pouvoir à Christophe Reynier-Duval	Maeva Aubertin a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Nathalie Runser a donné pouvoir à Jean Benat
4 absents	Laure Barnini Anne-Laure D'Alauzier	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération	23.12.01		
Objet :	Décision modificative n°3- budget 2024		
Rapporteur	Mariel MARTIN		
N° Acte	7.1.2		

Des modifications doivent être apportées en dépenses et en recettes pour tenir compte de l'exécution budgétaire.

En effet, afin de pouvoir honorer les factures, une nouvelle ventilation des crédits entre chapitres est nécessaire en section de fonctionnement et d'investissement, sans porter préjudice à l'équilibre du budget de la commune.

Le conseil municipal est invité à se prononcer les modifications suivantes :

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2024 à 9H

84027	COMMUNE DE CADEROUSSE	DM n°4 2024
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DM n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-613 : Locations	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-626 : Frais postaux et frais de télécommunications	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	27 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6415 : Congés payés	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	42 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	42 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	42 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	69 500.00 €	69 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	27 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	27 000.00 €	0.00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	27 000.00 €	0.00 €	27 000.00 €	0.00 €
Total Général		-27 000.00 €		-27 000.00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 28.03.06 en date du conseil municipal du 28 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2024.

Vu la délibération n°24.09.01 en date du conseil municipal du 24 septembre 2024 relative à l'adoption de la décision modificative n° 1.

Vu la délibération n°11.12.01 en date du conseil municipal du 11 décembre 2024 relative à l'adoption de la décision modificative n° 2.

Considérant la nécessité de modifier le budget primitif de l'année 2024.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver la décision modificative n° 3 du budget 2024, conformément à la présentation établie ci-dessus,

Votes contre : Mme Runser, M Benat

Dossier adopté à la majorité absolue

Ainsi délibéré en sa séance le jour,

le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 23 décembre 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

